



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} AVRIL 2021 à 19 h 00
en visioconférence**

OBJET : D4 - Compte administratif 2020 - Budget principal Ville

Date de convocation : 26 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210401-
2021_04_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 avril 2021
Affiché le 6 avril 2021

Cadre général

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note porte :

BUDGET PRINCIPAL – VILLE

I - La présentation du résultat 2020

- **A - Fonctionnement**
- **B - Investissement**

II - La section de fonctionnement

- **A – Recettes totales**
 - 1 - Produits des services et du domaine
 - 2 – Impôts et taxes
 - 3 – Dotations et participations
 - 4 – Autres produits de gestion courante
 - 5 – Autres
 - 6 – Atténuation de charges
- **B – Dépenses totales**
 - 1 – Charges à caractère général
 - 2 – Charges de personnel
 - 3 – Autres charges de gestion courante
 - 4 – Frais financiers
 - 5 – Charges exceptionnelles
 - 6 – Provisions
 - 7 – Atténuation de charges
 - 8 – Présentation par fonction

III - La section d'investissement

- **A - Les dépenses**
- **B – Les recettes**

IV - L'épargne brute (CAF) et l'épargne nette

V - L'endettement

VI - La consolidation des budgets

BUDGETS ANNEXES

- Salle de spectacle EDEN
- Transports
- Assainissement

I – La présentation du résultat 2020

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 1 003 049,85 €

	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020
Résultat de clôture	570 850€	582 194€	613 142€	401 307 €	1 441 713 €	962 209 €	1 003 049 €

- *Résultat 2018 : 1 441 713,41 € hors reprise résultat EAU de 482 352,60 €*

- Synthèse :

A - Fonctionnement

Reprise de l'excédent 2019 Ville 962 208,98 €

Réalisation exercice 2020

Recettes 9 714 448,26 €

Dépenses 8 270 716,30 €

Résultat de l'exercice 1 443 731,96 €

Résultat cumulé 2 405 940,94 €

B - Investissement

Reprise du déficit 2019 -Ville 1 387 482,27 €

Réalisation exercice 2020

Recettes 4 205 290,05 €

Dépenses 3 281 611,85 €

Résultat de l'exercice 923 678,20 €

Restes à réaliser

Recettes 880 334,50 €

Dépenses 1 819 421,52 €

Résultat s/restes à réaliser -939 087,02 €

Besoin de financement 1 402 891,09 €

Excédent final de clôture 1 003 049,85 €

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Sur l'exercice 2020, la crise sanitaire a impacté l'exécution des budgets communaux. La Ville a été et reste aux côtés des acteurs économiques locaux ainsi que de la population.

Lors du premier confinement, la Ville a mis en place les services suivants afin de répondre aux inquiétudes et sollicitations de chacun :

- Transport de courses et transport à la demande pour seniors et personnes à mobilité réduite en partenariat avec les commerçants du centre-ville,
- Appels de convivialité,
- Portage de repas 7 jours sur 7,
- Portage des colis d'aide alimentaire à domicile par les agents de la Ville,
- Soutien psychologique,
- Transport de livres à domicile par les agents de la médiathèque,
- Propreté de la Ville renforcée,
- Soutien aux entreprises,
- Maintien du marché le samedi avec l'intervention d'agents de sécurité pour assurer le respect des règles de sécurité,
- Réalisation de la plateforme « Esprit local » soutenue financièrement par la Ville,
- Mise en place d'un local au centre associatif des Bénédictines pour effectuer les dépistages avec l'ARS.

Globalement, le coût net de la crise sanitaire est de l'ordre de 151 000 € comprenant :

- Des dépenses supplémentaires
 - o Prestations de gardiennage : 10 377 € (marché, élections, conseil municipal)
 - o Prestations psychologue : 450 €
 - o Prestations informatiques : 20 693 € (retransmission conseil, télétravail, ...)
 - o Prestation de nettoyage : 1 167 €
 - o Acquisition de protection et produits d'hygiène 18 601 € (masques, gel, ...)
 - o Exonération des loyers commerciaux : 23 941 €
 - o Acquisition de colonnes de détection de température : 33 420 €
 - o Acquisition de matériel informatique : 4 290 €

- Des recettes en diminution pour un montant de l'ordre de 65 000 € correspondant à la baisse :
 - o des droits de place (marchés, foires),
 - o des redevances de l'école de musique (fermeture administrative),
 - o du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (délibération du 28 mai 2020 – abattement de 25 % dans le cadre de l'engagement solidaire avec les acteurs économiques du territoire communal),
 - o des produits des régies (locations, ...).

En contrepartie, certaines dépenses n'ont pas été réalisées (fête de la musique, animations, ...) et des participations ont été perçues de l'Etat (2 450 €) et du Département (1 500 €) dans le cadre du concours exceptionnel pour l'achat de masques.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/ 2019
Recettes								
Réelles	10 078 168	8 365 036 €	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 935 €	8 893 941 €	9 205 292€	3,5 %
Ordre	211 836 €	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	994 242 €	509 156 €	
Totales	10 290 004 €	8 371 996 €	8 908 303 €	8 640 216 €	9 539 910 €	9 888 183 €	9 714 448 €	-1,8 %
Dépenses								
Réelles	6 825 119 €	7 109 008 €	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 870 €	7 381 241 €	6 724 808 €	-8,9 %
Ordre	2 478 864 €	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	1 545 908 €	
Totales	9 303 983 €	7 550 806 €	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 267 €	9 062 347 €	8 270 716 €	-8,7 %

A – Recettes totales : 9 714 448,26 €

Globalement les recettes diminuent de 1,8 %, et les recettes réelles augmentent de 3,5 %.

Opérations d'ordre 2020 :

Recettes : Amortissements subventions 18 081,06 €

Opérations de cessions : 491 075,53 €

L'évolution des recettes réelles par chapitre est la suivante :

Chapitres	2019	2020	Var 2020/2019
013 - Atténuation de charges	12 496,21 €	21 219,42 €	NS
70 - Produits des services et du domaine	271 937,95 €	277 521,11 €	+2,1 %
73 – Impôts et taxes	6 019 934,12 €	6 116 124,65 €	+1,6 %
74 – Dotations et participations	2 174 235,22 €	2 054 570,57 €	-5,5 %
75 – Autres produits de gestion courante	97 970,27 €	151 327,34 €	+54,5 %
76 – Produits financiers	78,62 €	3,62 €	NS
77 – Produits exceptionnels	200 798,61 €	584 524,96 €	191,1 %
78 – Reprise sur provisions	116 490,00 €		NS
Total	8 893 941,00 €	9 205 291,67 €	3,5 %

○ **1 - Produits des services et du domaine : 277 521,11 €**

Ce poste regroupe le produit des différentes régies : école de musique, médiathèque, location de salles et de matériel, des mises à disposition du personnel aux budgets annexes, ainsi que les décharges syndicales.

Malgré une baisse du produit des redevances de l'école de musique, médiathèque et location de véhicules suite aux deux confinements liés à la crise sanitaire, on constate une hausse de l'ordre de 2,1 %. Cette augmentation est essentiellement due à la facturation des frais de personnel au budget annexe ASSAINISSEMENT et au produit de la culture de peupliers, convention signée avec le Groupe Joubert Valter Peupliers.

○ **2 - Impôts et taxes : 6 116 124,65 €**

Le produit de la fiscalité directe, en augmentation de 1,6 %, se décompose comme suit :

	2019	2020
Fiscalité directe	4 523 433,00 €	4 587 661,00 €
Attribution de compensation	1 006 710,54 €	1 007 603,43 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale	93 760,00 €	90 748,00 €
Droits de place	39 649,54 €	35 992,30 €
Taxes sur les pylônes	7 284,00 €	7 629,00 €
Taxe sur la publicité extérieure	85 591,95 €	61 581,30 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	263 502,15 €	324 909,62 €
Autres impôts	2,94 €	
Total	6 019 934,12 €	6 116 124,65 €

Le produit de la fiscalité directe représente 66,4 % des recettes réelles de fonctionnement et comprend le produit fiscal de l'année.

Sur l'exercice 2020, le produit de la fiscalité directe est réparti comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux	13,06 %	13,06 %	31,12 %	58,12 %
Bases	9 680 176 €	364 052 €	10 305 421 €	109 478 €
Produits	1 264 231 €	47 545 €	3 204 485 €	63 629 €

L'évolution des bases est la suivante :

Taxe	2019	2020	Evolution
Habitation	9 537 842 €	9 680 176 €	+ 1,49 %
Habitation s/logements vacants	281 564 €	364 052 €	+ 29,3 %
Foncier sur bâti	10 185 498 €	10 305 421 €	+ 1,18 %
Foncier non bâti	112 425 €	109 478 €	-2,6 %

L'attribution de compensation : 1 007 603,43 €

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes varie en fonction des charges transférées et est déterminé par la Commission locale d'évaluation de transfert des charges - CLETC.

○ **3 - Dotations et participations : 2 054 570,57 €**

Ce poste comprend principalement la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 1 625 585 € composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. La Ville n'a bénéficié en 2020 que de 50 % de la troisième fraction de la DSR, appelée fraction cible, destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. En effet, sur 2020 la Ville ne figure plus parmi les communes les plus défavorisées.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	881 063 €	843 464 €
DSR - Dotation de solidarité rurale	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	711 882 €	617 824 €
DNP - Dotation nationale de péréquation	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 832 €	180 521 €	164 297 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 764 301 €	1 773 466 €	1 625 585 €

Pour 2020, l'ensemble des dotations et participations se décompose comme suit :

Dotations versées par l'Etat	Montant
Dotation forfaitaire	843 464 €
Dotation de solidarité rurale	617 824 €
Dotation nationale de péréquation	164 297 €
Dotations de compensation d'exonérations fiscales (TH-TF)	245 466 €
Dotation pour les titres sécurisés	12 130 €
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808 €
Participation dans le cadre des emplois aidés	61 285 €
Participation dépenses liées à l'acquisition de masques	2 450 €
FCTVA sur dépenses de fonctionnement	14 126 €
Compensation fin cession fonds de commerce	941 €
Participation élections	2 545 €
Participation de la Région Nouvelle Aquitaine	
Solde subvention Région ex EPCC	64 800 €
Participation du Département de la Charente Maritime	
Ecole de musique	5 240 €
Sports	15 694 €
Participation Action citoyenne –Achat masques	1 500 €

○ **4 - Autres produits de gestion courante : 151 327,34 €**

Ce poste comprend principalement le produit des loyers, le produit des fermages et le reversement de la part salariale des chèques déjeuner.

- Les produits financiers 3.62 €,
- Les produits exceptionnels d'un montant de 584 524,96 € correspondent au produit des cessions (terrains, maison, matériel) pour 574 700 €, au don versé par Voltaire Mixte Production pour un montant de 5 000 € et à divers produits provenant de la gestion de l'exercice (annulation mandat sur exercice antérieurs, indemnités sur jugement), pour un montant de 4 824,96 €.

○ **6 – Atténuation de charges : 21 219.43 €**

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières dans le cadre d'arrêts de maladie d'agents ou d'accidents de travail.

B – Dépenses totales : 8 270 716,30 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 724 808,05 € soit une diminution de 8,9 % par rapport à 2019.

Opérations d'ordre 2020 : 1 545 908,25 €

Amortissements : 480 132,72 € - cessions : 1 065 775,53 €

Ces dépenses sont constituées des charges à caractère général, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures, les prestations de services, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et à l'équilibre des budgets annexes, et enfin des intérêts de la dette.

Cette baisse est essentiellement due à des opérations ponctuelles réalisées sur 2019 :

- reversement de l'excédent du budget annexe EAU à Vals de Saintonge communauté pour un montant de 513 251 €,
- paiement de l'indemnité de refinancement de l'emprunt FIXMS pour un montant de 114 264 €,

Ainsi qu'à une baisse significative des charges à caractère général atténuée par une augmentation du chapitre 65 autres charges de gestion courante.

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitres	2019	2020	Var 2020/2019
011 – Charges à caractère général	1 724 260,43 €	1 649 615,81 €	-4,3 %
012 – Charges de personnel	3 904 522,63 €	3 902 318,02 €	-0,1 %
014 – Atténuation de produits	3 080,00 €	4 789,00 €	55,5 %
65 – Autres charges de gestion courante	906 777,50 €	944 006,17 €	4,1 %
66 – Frais financiers	287 123,17 €	143 255,13 €	-50,1 %

67 – Charges exceptionnelles	537 137,17 €	72 483,92 €	NS %
68 – Provisions pour risques	18 340,00 €	8 340,00 €	-54,5 %
Total dépenses réelles	7 381 240,90 €	6 724 808,05 €	-8,89 %

○ **1 - Charges à caractère général : 1 649 615,81 €**

La diminution de ce poste de l'ordre de 4,3 % soit un montant de 74 644,62 € provient de la contraction de plusieurs paramètres.

Comme indiqué en amont, la crise sanitaire a joué un rôle important dans l'augmentation des achats de fournitures et services liés aux protections et à l'assistance du personnel communal et de la population. Néanmoins certaines dépenses n'ont été réalisées ou partiellement dans le cadre de l'animation et la culture. Ainsi la fermeture administrative de certains services (musée, école de musique, équipements sportifs, ...) a généré des réductions de coût.

○ **2 - Charges de personnel : 3 902 318,02 €**

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 58,0 % des dépenses réelles de fonctionnement. Déduction faite des aides et des mises à disposition, le seuil se situe à 57,0 %.

Ce poste est stable voire en très légère diminution par rapport à 2019.

Différents évènements contrebalancent les effets habituels des valorisations salariales individuelles annuels (GVT) : glissements vieillesse technicité lié aux anciennetés des agents et maintien des recrutements supplémentaires pour assurer la continuité des services de la Ville et le renfort des équipes.

En effet, les dépenses réelles ont été moindres que les dépenses prévisionnelles, principalement pour les motifs suivants :

- Départ à la retraite pour invalidité d'un agent titulaire,
- Entrée tardive dans les effectifs d'agents titulaires ou contractuels en remplacement de départ à la retraite ou de mutation,
- Plusieurs agents titulaires payés en ½ traitement sur la majorité de l'exercice,
- Des postes gelés,
- Diminution du contingentement des heures supplémentaires indemnisée (réduction des évènements communaux impactés par la propagation de la COVID19).

	2019	2020
Dépenses de personnel	3 904 523 €	3 902 318 €
Dépenses réelles	7 381 241 €	6 724 808 €
	52,9 %	58,0%

Malgré la stabilité des charges de personnel le taux représentatif de ce poste augmente du fait de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement expliquée au chapitre B.

○ 3 - Autres charges de gestion courante : 944 006,17 €

Ce poste en augmentation de 4,1 % soit un montant de 37 229 € par rapport à 2019 regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, les charges intercommunales, la contribution au SDIS et les frais de l'assemblée locale.

Cette progression est l'effet concomitant de plusieurs facteurs, d'une part des augmentations :

- des subventions versées aux budgets annexes globalement + 84 959 €,
 - Budget annexe Transport : reprise des dépenses liées au transport scolaire,
 - Budget annexe Salle de spectacle EDEN : première année d'amortissement du bâtiment.
- du contingent versé au SDIS +26 511 €,
- des frais liés à l'assemblée locale + 9 817 € ;

et des diminutions des postes suivants :

- subventions versées aux associations - 86 397 € principalement due au non versement de la subvention à l'association de l'Abbaye Royale.

	2019	2020
Subventions versées aux associations	361 416 €	275 019 €
Subventions équilibre versées aux budgets annexes	164 161€	249 120 €
Charges intercommunales	10 679 €	11 156 €
Contribution au SDIS	241 230 €	267 741 €
Assemblée locale	128 047 €	137 864 €
Admission en non-valeur	738 €	1 908 €
Autres	507 €	1 198 €
TOTAL	906 778 €	944 006 €

Détail des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

	2019	2020
Bâtiment commercial	31 903 €	
Transports	28 402 €	53 542 €
Salle de spectacles EDEN	103 856 €	195 578 €
Total	164 161 €	249 120 €

Listes des subventions et des aides indirectes octroyées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - 2020		
ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
DIVERS	4 840,00 €	26 253 €
C.O.S.	1 000 €	
C.G.T.		1 586 €
FO		4 244 €
Rotary Club		3 087 €
F.C.P.E.		4 140 €

ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
P.E.E.P.		5 795 €
CLSH BEAUFIEF		5 961 €
Association Sauvegarde des animaux	3 000 €	1 440 €
Souvenir Français	90 €	
DDEN	150 €	
FNACA	250 €	
APESA 17	350 €	
CULTURE	133 650 €	62 774 €
A.4	78 700 €	
Belle Factory	50 000 €	1 882 €
Kaolin et Barbotine		5 034 €
Club de tarot		5 060 €
Informatique club Angérien		3 726 €
Le Tapis volant		7 480 €
Sté archéologie		2 139 €
Art d'Y		4 140 €
Le Rideau rouge		5 375 €
Cercle philatélique		1 656 €
A.A.J.C. (Togo)	300 €	
Amuse Folk	400 €	3 625 €
Blok House	3 350 €	10 080 €
Kaolin et barbotine	500 €	
Cercle Philharmonique	400 €	6 690 €
AVF St Jean Accueil		5 887 €
SPORTS	101 550 €	104 717 €
Angérien Hand Ball Club	1 800 €	
Athlétic Club Angérien	1 900 €	
Signaleurs radio angériens		4 867 €
Lévriers angériens		432 €
Angély modèle club		1 977 €
Billard club		11 406 €
Team cycliste		1 097 €
Amicale Boule Angérienne	4 700 €	12 312 €
Kayak club Angérien	3 500 €	22 392 €
Haltérophilie Musculation	500 €	
Jeunesse Laïque Angérienne	1 800 €	
Judo Club Saint Jean/Loulay	2 000 €	
Moto Club Angérien	4 000 €	
Nautic Club Angérien	27 000 €	16 416 €
Pêcheurs Angériens	950 €	7 920 €
Plongée Subaquatique	900 €	10 800 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 500 €	
RACA	8 000 €	8 584 €
S.C.A.	13 500 €	
Tennis Club Angérien	2 000 €	
Tir Angérien	1 000 €	

ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
U.V.A.	7 000 €	5 810 €
Mobilisation angevine pour le téléthon		704 €
Fédération départementale de pêche	500 €	
SERVICES SOCIAUX	32 600 €	110 189 €
Aide et Soutien	1 500 €	7 920 €
Arche	5 000 €	41 351 €
Amitié		898 €
A chacun son toit		3 629 €
Soleil des ans		4 988 €
Donneurs de sang		3 081 €
NOAH		2 567 €
Association Cœur et santé	700 €	
Association alcool assistance de la Charente Maritime	600 €	
Croix Rouge Française	300 €	10 928 €
Secours Catholique	1 500 €	€
Restos du Cœur	1 000 €	30 407 €
Tremplin 17	17 000 €	
Mission Locale Rurale	5 000 €	4 420 €
ECONOMIE	2 379 €	1 097 €
Commerçants non sédentaires	2 379 €	
Association commerçants et artisans - C2A		1 097 €
Total des subventions	275 019 €	305 030 €

○ **4 - Frais financiers : 143 255,13 €**

Les frais financiers sont en net recul, ils prennent en compte cette année uniquement les intérêts de la dette en diminution par rapport à 2019 de 29 604 € soit 17,1 %.

En effet, en 2019, ce poste comprenait l'indemnité de refinancement de l'emprunt structuré FIXMS d'un montant de 114 264 €.

○ **5 - Charges exceptionnelles : 72 483,92 €**

Hormis, le reversement, en 2019, de l'excédent du budget annexe EAU à Vals de Saintonge communauté d'un montant de 500 855,89 €, ce poste est en augmentation due essentiellement au versement de la participation à la réalisation des e-boutiques pour un montant de 20 000 €, aux exonérations de loyers aux locataires professionnels pour un montant de 28 853,89 € et aux aides liées à la rénovation de l'habitat du centre-ville pour un montant de 20 500 €. Les autres dépenses sur ce chapitre concernent les Pass'association pour un montant de 3 395 € ainsi que les diverses dépenses liées aux titres annulés sur exercices antérieurs.

○ **6 - Provisions : 8 340,00 €**

Dans le cadre de programmes de réhabilitation d'immeubles en centre-ville, la SEMIS s'est engagée à réaliser les études de faisabilité. Dans le cas où l'équilibre financier de l'opération ne serait pas réalisable ou si les financements n'étaient pas accordés, la Ville s'est engagée par délibération du 29

mars 2018 à rembourser les frais engagés. Une provision a donc été mise en place d'un montant de 8 340 € par an sur les exercices 2018-2019 et 2020.

○ **7 – Atténuation de produits : 4 789 €**

Ce poste correspond aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants THLV.

○ **8 - Présentation par fonction**

Ci-dessous une présentation par fonction de la masse salariale et des autres dépenses dédiées à chaque service.

Fonction	Services	Masse salariale	Autres dépenses	Total
01	Opérations non ventilables		1 788 024,03 €	1 788 024,03 €
020	Administration générale	776 497,75 €	455 395,61 €	1 231 893,36 €
021	Assemblée locale		140 518,80 €	140 518,80 €
022	Administration de l'Etat	153 437,92 €	30 614,04 €	184 051,96 €
023	Communication	41 653,24 €	25 197,92 €	66 851,16 €
024	Fêtes et cérémonies		6 336,20 €	6 336,20 €
026	Cimetière		9 429,25 €	9 429,25 €
112	Police municipale	290 101,22 €	27 399,58 €	317 500,80 €
113	Incendie et secours	4 116,00 €	282 655,02 €	286 771,02 €
252	Transports	43 062,33 €	53 542,47 €	96 604,80 €
311	Ecole de musique	353 156,51 €	12 137,24 €	365 293,75 €
314	Salle de spectacles EDEN	74 621,21 €	195 577,49 €	270 198,70 €
321	Médiathèque	251 357,42 €	34 332,14 €	285 689,56 €
322	Musée	243 688,75 €	88 127,47 €	331 816,22 €
33	Actions culturelles	75 256,24 €	181 628,61 €	256 884,85 €
40	Sports	327 739,55 €	358 818,55 €	686 558,10 €
520	Interventions sociales	90 473,02 €	36 894,52 €	127 367,54 €
81	Services urbains	446 601,71 €	210 161,07 €	656 762,78 €
82	Aménagement urbain	672 301,69 €	365 262,44 €	1 037 564,13 €
83	Environnement		16 800,53 €	16 800,53 €
90	Actions économiques	58 253,46 €	10 740,37 €	68 993,83 €
91	Marché		38 804,93 €	38 804,93 €
	TOTAL	3 902 318,02 €	4 368 398,28 €	8 270 716,30 €

III – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la Ville. Elle concerne des actions, en dépenses et en recettes, non récurrentes contrairement au fonctionnement.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux sur les structures existantes ou en cours de création.

Les recettes comprennent les subventions en lien avec les projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales : taxes d'aménagement, FCTVA.

Le taux de réalisation des opérations d'équipement se situe à 46 % pour 2020. Ce taux très faible est la conséquence de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. De plus, certaines opérations et notamment l'aménagement de la rue du Palais se réalisent sur plusieurs exercices. L'instruction du dossier relatif à la vidéo protection a nécessité deux exercices, le premier pour l'obtention des subventions et le second pour la réalisation des travaux.

A - Les dépenses

	Réalisation	Restes à réaliser
Dette	945 137,67 €	
Dépôts et cautionnements	1 523,22 €	5 830,26 €
Subventions d'équipement versées	57 683,57 €	180 576,43 €
Attribution de compensation	13 530,00 €	
Travaux bâtiments		
Abbaye	10 863,14 €	106 628,46 €
Musée	36 419,30 €	11 937,15 €
Bâtiments divers	114 743,26 €	220 320,71 €
Bâtiments et terrains sportifs	359 303,74 €	134 277,41 €
Cimetière	24 858,00 €	
Acquisitions et autres		
Acquisition mobilier, matériels	526 011,08 €	52 368,77 €
Acquisitions foncières		10 107,67 €
Musée : acquisition et restauration œuvres	€	
Voirie, trottoirs, pluvial	280 929,51 €	652 824,68 €
Eclairage public	117 551,00 €	14 285,73 €
Vidéo protection	13 431,84 €	308 048,16 €
Aménagement du territoire et environnement	2 013,12 €	122 216,09 €
Opérations d'ordre	771 764,06 €	
Autres	5 849,34 €	
Total	3 281 611,85 €	1 819 421,52 €

	Réalisation	Restes à réaliser
Excédent capitalisé	2 068 318,09 €	
Cautions		
Amortissements, divers	614 646,07 €	
Refinancement dette		
F.C.T.V.A	173 561,91 €	
Taxe d'aménagement.	37 734,28 €	
S.D.E.E.R.	128 394,12 €	
Cessions	1 065 475,53 €	530 489,00 €
Subventions	107 160,05 €	349 845,50 €
Prêts	10 000,00 €	
Total	4 205 290,05 €	880 334,50 €

Détail des subventions par partenaire

	Réalisé	Restes à réaliser
Etat	68 565,38 €	256 498,00 €
Région	5 314,00 €	0 €
Département	33 280,67 €	68 347,50 €
Autres		25 000,00 €
Total	107 160,05 €	349 845,50 €

IV - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

Le poids de la dette en années CAF est obtenu en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2020
Réelles	9 205 292 €
Ordre	509 157 €
Totales	9 714 448 €
DEPENSES	
Réelles	6 724 808 €
Ordre	1 545 908 €
Totales	8 270 716 €
CAF brute (hors cessions)	1 905 784 €

Remboursement capital de la dette (bancaire)	945 138 €
CAF nette (hors cessions)	960 646 €
CRD de la dette au 31/12/2020 dette bancaire	5 707 840 €
Année CAF	3,00
Produits exceptionnels	
Chapitres 77	584 525 €
<i>Dont 775-cessions</i>	<i>574 700 €</i>
Résultat reporté n-1	962 209 €
Résultat de l'exercice	1 443 732 €
Financement de l'investissement	1 402 891 €
Résultat global de l'exercice	1 003 050 €

Principaux ratios de structure

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2020 <i>Population 7 566 – fiche DGF 2020</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2019</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	889 €	1 037 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 217 €	1 182 €
Dotations globales de fonctionnement	215 €	152 €
Produit des impositions directes	606 €	500 €
Dépenses d'équipement brut	207 €	370 €
Encours de la dette au 31 décembre	754 €	828 €

V – L'endettement

L'encours de la dette du budget principal Ville s'élève à 5 702 010 € au 31 décembre 2020, et se compose de 19 contrats, auxquels il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements d'un montant de 5 830,26 € soit un total de 5 707 840,26 €. La structure de la dette est la suivante :

STRUCTURE DE LA DETTE 2020

Montants en Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX					
Fixe	2,74	0,00	3 780 742,07	66,24	07 ans 06 mois
Indexé	0,78	0,26	1 927 098,19	33,76	07 ans 11 mois
Structuré	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX					
7.00% < taux	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 6.00%	4,28	0,00	755 015,84	13,23	04 ans 07 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,63	0,00	339 698,77	5,95	04 ans 00 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,76	0,00	1 367 678,30	23,96	05 ans 00 mois
taux <= 2.00%	1,04	0,15	3 245 447,35	56,86	09 ans 09 mois
PÉRIODICITÉ					
Mensuelle	0,07	0,04	360 753,26	6,32	08 ans 09 mois
Bimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,77	0,13	3 833 724,67	67,17	09 ans 00 mois
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	2,87	0,00	1 166 653,10	20,44	04 ans 06 mois
Nonemestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	4,14	0,00	346 709,23	6,07	01 ans 01 mois
PRÊTEUR					
Tous	2,09	0,08	5 707 840,26	100,00	07 ans 07 mois
DEVISE					
euro	2,12	0,09	5 666 739,52	99,28	07 ans 08 mois
CHF	0,00	0,02	41 100,74	0,72	01 ans 00 mois
TOTAL	2,09	0,08	5 707 840,26		07 ans 07 mois

Sélection : emprunts budget ville (budget princ = '01')

Calcul d'encours au 31/12/2020

La dette consolidée au 31 décembre 2020, tous budgets confondus, s'élève à 7 084 522,81 € et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 31 décembre 2020
Budget principal – Ville	5 702 010,00 €
Transports	6 000,00 €
Assainissement	358 620,95 €
Total	6 066 630,95 €

Sur l'exercice 2020, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt, elle a remboursé sur :

- le budget principal Ville : 945 137,67 € en capital et payé 143 255,13 € d'intérêts.
- le budget annexe Transports : 6 000 en capital et payé : 68,26 € d'intérêts,
- le budget Assainissement : 66 754,20 € en capital et payé 13 490,14 € d'intérêts

VI – La consolidation des budgets

CONSOLIDATION CA 2020- BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES					
LIBELLES	REALISATIONS	dont Subventions d'équilibre	REALISATIONS	RESTES à REALISER	RESULTAT FINAL * (fonct+invest+restes à réaliser)
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
I - BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES (1)	9 714 448,26		4 205 290,05	880 334,50	
DEPENSES (2)	8 270 716,30		3 281 611,85	1 819 421,52	
Déficit reporté (3)			1 387 482,27		
Excédent reporté (4)*	962 208,98				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			463 804,07	939 087,02	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	2 405 940,94				1 003 049,85
TRANSPORT					
RECETTES (1)	61 409,87	53 542,47	10 056,82		
DEPENSES (2)	61 409,87		10 000,00		
Déficit reporté (3)			-		
Excédent reporté (4)			170,46		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					-
EXCEDENT DE CLOTURE	-		227,28		227,28
ASSAINISSEMENT					
RECETTES (1)	324 503,00		185 039,18		
DEPENSES (2)	341 331,47		281 312,34	594 769,05	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	245 092,31		1 004 659,45		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				594 769,05	
EXCEDENT DE CLOTURE	228 263,84		908 386,29		541 881,08
SALLE DE SPECTACLES - EDEN					
RECETTES (1)	280 314,14	195 577,49	165 124,89	-	
DEPENSES (2)	271 174,90		334 629,38	41 502,04	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	-		201 867,29		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				41 502,04	
EXCEDENT DE CLOTURE	9 139,24		32 362,80		-
RESULTATS CONSOLIDES					
DEFICIT	-	249 119,96	463 804,07	1 575 358,11	
EXCEDENT	2 634 204,78		940 976,37	-	1 545 158,21
* Le résultat final = Excédent ou déficit de clôture du fonctionnement et de l'investissement + l'excédent ou le déficit des restes à réaliser					

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal Ville ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

AR PREFECTURE

017-211703475-20210401-2021_04_D4-DE

Regu le 06/04/2021

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)**
- **Abstention : 1 (Patrick BRISSET)**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Mme la Maire)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20210401-
2021_04_D4-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 avril 2021

Affiché le 6 avril 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.